



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-12-17

Objet : DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION DE POSTES

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient représentés : HEBERT Christelle donne procuration à BLONDIAUX Eric / HOUPE Loïc donne procuration à DUVIVIER Laurent

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission du 29 novembre 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 02/10/2023,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint du patrimoine, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade de rédacteur, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'animateur, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade de brigadier-chef principal de police municipale, pour des raisons d'économies budgétaires,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois correspondant au grade de brigadier de police municipale, pour des raisons d'économies budgétaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint du patrimoine, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade de rédacteur, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'animateur, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade de brigadier-chef principal de police municipale, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.
- De la suppression de deux emplois de gardien brigadier de police municipale, permanent à temps complet à compter du 01/01/2024.

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2024,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratif territoriaux,

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif : 9

- nouvel effectif : 8

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux,
Grade : Rédacteur :
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Filière : Animation,
Cadre d'emploi : Animateurs territoriaux,
Grade : Animateur :
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Culturelle,
Cadre d'emploi : Adjoints territoriaux du patrimoine,
Grade : Adjoint du patrimoine :
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Police municipale,
Cadre d'emploi : Agents de police municipale,
Grade : Gardien-brigadier :
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 0

Filière : Police municipale,
Cadre d'emploi : Agents de police municipale,
Grade : Brigadier-chef principal de police municipale :
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le Maire

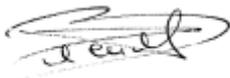
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

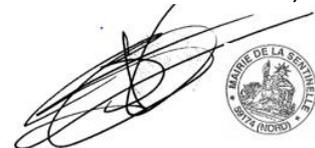
Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_18
Objet :	23-12-18 - Proposition de délibération relative à l'organisation du temps de travail
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	902 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_18 _ Proposition de d__lib__ration relative __ l__organisation du temps de travail.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	204.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2023 à 15h53min52s	Reçu par le MI le 2023-12-15